

Cour des comptes
Route de Chêne 54
1208 Genève
Tél. : +41 (0)22 388 77 90
Fax : +41 (0)22 388 77 99
<http://www.cdc-ge.ch>

Genève, le 17 février 2020

Hospice général – Marchés publics

Madame, Monsieur,

En date du 15 décembre 2018, vous avez interpellé la Cour des comptes pour des faiblesses relevées au sein de l'Hospice général en ce qui concerne le respect de la réglementation des marchés publics quant au marché du mobilier du bureau.

Par la suite, vous avez complété votre communication en date du 24 mars 2019 quant à l'intention de l'Hospice général de changer de programme comptable sans faire d'appel d'offres.

La Cour a donc pris contact avec la direction financière et exploitation de l'Hospice général quant à l'application de la réglementation sur les marchés publics. Dans ce cadre, la Cour a pu analyser les procédures internes en termes d'achats, ainsi que les montants concernés par des achats de mobilier de bureau. Il en ressort qu'effectivement ce marché a pris beaucoup d'importance entre 2015 et 2018 (passant d'environ 150'000 F annuel à plus de 300'000 F annuels), et ce pour différentes raisons, qui ont été portées à connaissance de la Cour, notamment :

- La reprise de la gestion des centres d'action sociale, auparavant mis à disposition par les communes (suite à la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (1^{er} train) LRT-1, A 2 05, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017) impliquant le déménagement, ainsi que l'équipement de nouveaux lieux de travail ;
- Le développement de nouvelles activités comme le centre de numérisation ;
- L'augmentation des surfaces de travail en lien avec la hausse des effectifs, ainsi que des mesures en lien avec l'ergonomie des postes de travail.

Ces évolutions mentionnées ci-dessus ont été accompagnées du déploiement d'un nouveau concept d'aménagement de bureaux et de locaux en espaces partagés en lien avec la stratégie de l'Institution (politique de mobilité et de partage des espaces de travail). Durant cette période, l'Hospice général a donc géré ce marché du mobilier de bureau de la manière suivante :

- A continué de faire appel aux fournisseurs de la Centrale Commune d'Achats de l'État (CCA), pour les mobiliers classiques ;
- A développé un projet pilote pour l'aménagement spécifique des espaces partagés avec le fournisseur Kinnarps.

Suite à la finalisation du concept, une charte d'aménagement a été définie, durant l'été 2019, préalablement au lancement d'un processus d'appel d'offres en procédure ouverte publié sur le site internet www.simap.ch en date du 18 septembre 2019. Cet appel d'offres a abouti au mois de décembre 2019 à l'adjudication du marché de mobilier de bureau des espaces partagés au fournisseur Réactiv Office Design (R.O.D.), également publié en date du 14 janvier 2020. Aucun recours n'a été formulé pour cette adjudication.

Pour ce qui concerne le changement de programme comptable, l'Hospice général a indiqué à la Cour qu'il n'y a pas actuellement de projet démarré. Néanmoins, dans le cadre de la planification décennale des investissements du département de la cohésion sociale (DCS) pour la période 2021-2024, un projet intitulé « transformation numérique des services » qui intègre la refonte de la plateforme et l'évolution des systèmes, supportant l'activité des finances (des achats aux factures, en passant par les commandes) a été prévu. Un projet de loi ad hoc devrait être déposé au début de l'année 2021.

Au vu de ce qui précède, il n'apparaît pas pertinent pour la Cour d'ouvrir une mission d'audit.

Toutefois, au vu de l'intérêt public du présent dossier, une copie anonymisée sera publiée sur le site internet de la Cour des comptes.

En vous remerciant d'avoir pris contact avec la Cour, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour la Cour des comptes

François PAYCHÈRE, président

Isabelle TERRIER, magistrate

Copie anonymisée :

M. Christophe Girod, Directeur général de l'Hospice général